

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 9 du 23 février 2017

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

relatif à la régie de recettes instituée auprès d'un organisme relevant de l'état-major de l'armée de terre.

Du 27 janvier 2017

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

ARRÊTÉ relatif à la régie de recettes instituée auprès d'un organisme relevant de l'état-major de l'armée de terre.

Du 27 janvier 2017

NOR D E F F 1 7 0 3 6 5 8 A

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 310.6.1, 410.2.2

Référence de publication : JO n° 36 du 11 février 2017, texte n° 34 ; signalé au BOC n° 9/2017.

VOIR JO N° 36 DU 11/02/2017, TEXTE N° 34.